

# Comment enregistrer vos VŒUX

## 2ème période : du 4 au 21 septembre

### pour les activités de l'année universitaire 2023/2024

**4 possibilités** vous sont offertes mais quelle que soit la formule retenue, veuillez préparer :

vos n° d'adhérent  vos nom et prénom

si 1ère adhésion votre adresse

**minimum 45 ans**

votre courriel  n° tél

**Vos vœux** : vous pouvez formuler jusqu'à 6 vœux en priorisant vos choix, parmi lesquels 4 inscriptions maximum pourront être validées par le tri informatique qui aura lieu fin juin et dont vous aurez le résultat par mail.

	1er vœu	2ème vœu	3ème vœu	4ème vœu	5ème vœu	6ème vœu
numéro activité	<input type="text"/>					



**Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter la notice au dos.**

**Montant de la cotisation 2023/2024 : 100 €** pour adhérer à l'association ; participer aux services, au plus à 4 activités et profiter de tous les spectacles.

 **EN LIGNE**, de chez vous ou ailleurs, sur un ordinateur ou une tablette en se rendant sur le site de l'UATL : [www.uatl-eca.fr](http://www.uatl-eca.fr) Le paiement de l'adhésion se fait préalablement en ligne. Si vous avez besoin d'aide, envoyer un mail au courriel : [uatl@uatl-eca.fr](mailto:uatl@uatl-eca.fr) ou appelez l'UATL au 02.41.88.96.41.

 **PAR COURRIER**, en renvoyant ce document dûment complété et accompagné d'un chèque de 100 €, établi à l'ordre de l'UATL et en notant au dos vos nom, prénom, n° adhérent. Vous pourrez y joindre une enveloppe timbrée et à vos nom et adresse, ainsi le résultat du tri informatique vous sera également adressé par voie postale.

 **EN CONTACTANT L'UATL** au 02.41.88.96.41, votre correspondant enregistrera vos vœux et vous devrez adresser le paiement de votre cotisation en un chèque établi à l'ordre de l'UATL et en notant au dos vos nom, prénom, n° adhérent.



**A l'UATL**, en rencontrant les bénévoles de l'accueil,  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Acceptation des statuts et règlement** (consultables sur le site ou à l'accueil de l'UATL) **et droit à l'image**

- Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les statuts et le règlement intérieur de l'UATL oui  non
- J'accepte que l'UATL utilise mon image pour la communication interne et externe oui  non

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Accepteriez-vous de participer au fonctionnement de l'association ?**

- dans le domaine de l'animation des activités, des conférences
- dans le domaine de l'administration, des services

Dans l'affirmative, nous vous contacterons prochainement.

**Résultat du tri informatique : fin septembre**

# VOEUX D'ACTIVITÉ : bien faire son choix

Comme tous les ans, vous allez vous interroger pour savoir comment classer vos vœux avec le maximum de chance de les voir exaucés. Nous vous expliquons le plus simplement possible le mode de fonctionnement du tri informatique des vœux pour que vous puissiez l'appivoiser.

## Quelques rappels

L'UATL repose pour son fonctionnement en grande partie sur la participation des bénévoles : accueil, bibliothèque, entretien des locaux, voyages... et, en tout premier lieu, animation des activités.

C'est le paiement de la cotisation qui donne le statut de membre de l'association (**âge minimum : 45 ans**)

Chaque membre a le droit d'assister à des conférences, d'utiliser la bibliothèque, de participer à des voyages et aussi d'émettre des vœux pour participer à des activités (4 activités maximum).

Les adhérents peuvent aussi se proposer comme bénévoles car sans cette participation active il ne peut y avoir d'UATL !

## Le Tri Informatique des Vœux (TIV)

Les vœux sont tous triés le même jour. 30% des places disponibles dans les activités sont réservées aux adhérents bénévoles, 55% aux adhérents actuels et 15% aux nouveaux adhérents.

## Comment exprimer mes vœux ?

Certaines activités sont très demandées et d'autres moins. Quelques conseils vous seront utiles pour satisfaire vos vœux au mieux.

Pour cela, on vous invite à tenir compte des 3 critères explicités ci-dessous : **N P P !!!**

### N c'est le Nombre de Vœux

Vous pouvez émettre jusqu'à 6 vœux ; 4 vœux maximum peuvent être retenus. Nous vous conseillons d'en formuler 2 au minimum.

### P c'est la Priorité de chaque vœu

L'ordre de formulation des vœux est très important. Pour une activité à cycle, l'accession à l'année supérieure est automatique ; elle sera triée en priorité 1, même si elle est indiquée en priorité différente dans l'ordre des vœux exprimés.

### Depuis l'année 2022-2023

Lorsqu'une activité a été refusée l'année précédente, un bonus est attribué l'année suivante à une demande dans cette même activité.

### P c'est la Pression sur une activité

C'est le rapport entre le nombre de demandes formulées et le nombre de places disponibles. Certaines activités sont très demandées. Nous vous recommandons de bien considérer la pression (indiquée à côté de l'activité lors de votre formulation de vœu) lors de votre choix. Par exemple, pour une activité disposant de 20 places et s'il y a 20 demandes, la pression est de 100% et s'il y a 40 demandes, la pression est de 200% etc... Si la pression est inférieure à 100%, c'est qu'il reste encore des places disponibles. Nous vous recommandons de surveiller la pression des activités choisies qui va évoluer au fur et à mesure du déroulement des inscriptions. Il est donc conseillé regarder sa page adhérent avant la fin de la période de formulation des vœux pour modifier éventuellement ses choix.

## Quand m'inscrire et émettre mes vœux ?

Il existe deux périodes de formulation des vœux d'une durée de trois semaines. Vous pouvez vous inscrire en mai-juin ou en septembre. Le tri informatique des vœux se fait après la fin de chaque période ; la date de formulation du vœu n'a donc pas d'impact sur le tri. Pour chaque activité sollicitée, l'adhérent reçoit par mail le résultat du tri informatique à savoir : accepté, liste d'attente (liée aux désistements éventuels) ou refusé.

Les vœux retenus en juin ne sont pas remis en cause en septembre.

En revanche, chaque adhérent qui a formulé des vœux en juin peut les modifier en septembre. Plus tard, si un adhérent ne souhaite plus participer à une activité à laquelle il a été inscrit il doit le signaler à la directrice afin de libérer la place pour un autre adhérent.

**Rappelez-vous : N P P !**